

Rappel du protocole

Au cours de cette épreuve, le candidat s'adresse à des pairs formateurs.

Un contexte prédéfini est tiré au sort par le candidat qui dispose alors de 30 min de préparation. A l'issue, le candidat dispose d'un temps de 20 min pour présenter et argumenter sa façon de concevoir et réaliser l'action de formation de plongeurs (P1 à P3, GP, DP, PE1 à PE3, PA1 à PA3), et les concepts organisationnels sur lesquels il s'appuie pour cela, résultant de son analyse du contexte proposé.

Cet exposé doit être illustré d'exemples et d'applications concrètes, présenter un caractère opérationnel, et être argumenté.

A l'issue de cette présentation, le candidat répond aux questions du jury portant sur le projet présenté ainsi que sur ses connaissances pédagogiques.
La durée totale de l'épreuve ne doit pas excéder 30 min.

Conditions de déroulement

- Prévoir un minimum de 2 moniteurs 2° degré ou instructeur, par atelier.
- Le jury n'intervient pas pendant les 20 minutes d'exposé.
- Lors des questions/réponses, le jury s'adresse au candidat sous forme interrogative exclusivement.
- Le principe est de ne pas chercher à confronter les conceptions du jury à celles du candidat.
- Les questions ne sont posées que pour permettre au candidat de développer ou de préciser certains domaines peu traité ou mal compris.
- Le candidat dispose de 1 min à la fin de l'entretien afin, s'il le désire, qu'il fasse une synthèse, une analyse ou qu'il revienne sur ses propos.

Compétences recherchées, attendues

Les compétences relatives à l'accueil de tous publics de plongeurs, à l'organisation des plongées, en milieu naturel ou artificiel, du bord ou en bateau, doivent être mises en œuvre dans le respect et en cohérence avec le contexte réglementaire, ainsi que les exigences et/ou caractéristiques spécifiques de la plongée.

- La fonction de directeur de plongée
- L'organisation d'un projet de formation sur une période bloquée
- La planification de cette période bloquée
- La durée des actions de formations
- La pertinence des thèmes proposés
- Les outils de communication utilisés
- La gestion du groupe et des moyens en ressource humaine
- Les indicateurs et évaluations mis en œuvre
- Le respect du cadre réglementaire

Critères d'évaluation

- Réalisme, faisabilité, efficacité des actions ou solutions proposées.
- Respect de la réglementation et de la sécurité.
- Connaissance des profils d'encadrants, des plongeurs français et étrangers, et compétences associées.
- Mise en application des connaissances au service d'une démarche structurée.
- Clarté de la démarche, structuration de l'exposé, adéquation et pertinence des solutions proposées dans le contexte défini.

Conseils aux candidats

Lire attentivement le sujet pour en comprendre le sens et concevoir des actions pédagogiques et organisationnelles pertinentes à mettre en œuvre.

Un exposé de 20 minutes nécessite une préparation spécifique.

Cette épreuve vous permet d'exposer votre conception de la formation, de l'accueil et de l'organisation. Les aspects pédagogiques sur lesquels s'appuie cette conception doivent être illustrés d'exemples et d'applications concrètes.